

Junin 2015

1 Introduction *page 2*

2 Améliorations structurelles *page 5*

3 Paiements directs *page 13*

4 Production animale *page 19*

5 Droit foncier rural *page 24*

6 Autres activités *page 27*

7 Personnel du Service de l'économie rurale *page 29*

Service de l'économie rurale

Case postale 131 / Courtemelon

2852 Courtételle

Tél. : 032 420 74 00

Fax : 032 420 74 01

Courriel : secr.ecr@jura.ch

Site internet : www.jura.ch/ecr

Service de
l'économie rurale

Rapport d'activité
2014

1 Introduction

Politique agricole 2014-2017

Les conditions cadres pour l'agriculture de 2014-2017 sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Les nouveaux critères de la Politique Agricole 2014-17 (PA 14-17) favorisent l'agriculture de montagne ; on assiste ainsi à un déplacement d'une partie des contributions de la plaine vers la montagne. Ce sont généralement les exploitations de plaine avec du bétail, des herbages et des cultures de maïs qui sont le plus pénalisées. Des différences de plusieurs milliers de francs ont ainsi été observées. Globalement, le montant des paiements directs attribués aux exploitations jurassiennes est en hausse de 1,6 million en comparaison avec l'année 2013. Cette hausse a été possible grâce à l'anticipation de la PA 14-17 et la mise en œuvre, dès la première année, de la mesure « Qualité du paysage » dont la somme a atteint 5,3 millions. Sans cette contribution, à laquelle le canton doit participer à hauteur de 10%, la situation serait moins favorable. Il faut relever que les contributions allouées au titre de la transition se montaient à 10,7 millions et qu'avec l'introduction du principe des vases communicants entre la contribution à la transition et les autres mesures, on peut craindre - dans les années à venir - que cette contribution diminue en fonction de l'intérêt que manifesteront les agriculteurs suisses pour les nouveaux programmes de la PA 14-17. La marge de manœuvre est donc faible, la qualité du paysage pourra augmenter au maximum de 1 million et la quasi-totalité du territoire est déjà couverte par des programmes de réseaux écologiques. Il faudra faire preuve de vigilance pour maintenir ces prochaines années le chiffre d'affaires « paiements directs » de l'agriculture jurassienne.

Nouvelle contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages

La contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) est l'autre grande nouveauté. Celle-ci a pour objectif d'inciter les détenteurs de bétail à produire en recourant davantage aux herbages. Les directives définitives ont été modifiées en cours de printemps afin de tenir compte de l'estivage du bétail, ce qui n'a pas facilité la mise en œuvre de cette mesure. Compte tenu des modifications intervenues en cours de route, le Service de l'économie rurale a prolongé la période d'inscription jusqu'à la limite de ce qui était possible aux niveaux technique et légal. Au final, 542 détenteurs d'animaux répondaient aux critères de cette mesure et ont pu en bénéficier pour un montant global de 3,4 millions de francs.

Introduction de la contribution à la « Qualité du paysage »

L'introduction de la contribution à la qualité du paysage a nécessité l'approbation préalable par l'Office fédéral de l'agriculture de trois projets : Franches-Montagnes/Clos du Doubs, Ajoie et Vallée de Delémont. Les projets initiaux ont dû être adaptés en raison de la volonté de l'OFAG d'harmoniser les projets au niveau national ce qui n'avait pas été communiqué auparavant. Grâce à l'engagement de tous les acteurs et notamment de la Fondation rurale interjurassienne, le projet a obtenu l'agrément nécessaire et a pu être présenté aux agriculteurs au début juillet 2014. 670 exploitations agricoles et 67 exploitations d'estivages ont été inscrites à ces programmes ; ce grand intérêt a dépassé les projections du service.

Les inscriptions aux nouveaux programmes, la collecte des données, les contrôles et l'attribution des paiements directs ont mobilisé les services administratifs, de conseil et d'encadrement de manière particulière durant l'année écoulée. Il faut également relever le très bon esprit de collaboration des agricultrices et agriculteurs et de la Chambre jurassienne d'agriculture tout au long de ce processus souvent compliqué et exigeant.

Simplification administrative

Au terme de cette première année, on constate que la nouvelle politique impose plus de travaux administratifs, tant au niveau des exploitations agricoles que de l'administration cantonale. Ce constat n'est pas une surprise, mais une confirmation des craintes évoquées avant le passage au nouveau système. Garantir une haute acceptabilité du système était un des points majeurs du projet PA 14-17. La multiplication des objectifs et des mesures ne pouvait se traduire que par un surplus de travail administratif. La stratégie axée sur des mesures visant des objectifs précis rassure la Confédération et ceux qui doivent décider de l'utilisation des moyens publics, elle n'est cependant pas supportable pour les praticiens qui se trouvent en bout de chaîne et il faut véritablement s'atteler immédiatement à la recherche de solutions de simplification d'un système devenu un peu trop technocratique. L'OFAG et le Chef du Département de l'économie, Johann Schneider-Ammann, semblent avoir entendu le message ; une réflexion dans ce sens est lancée depuis le début 2015. Le Service de l'économie rurale a déjà transmis quelques propositions de simplification. Pour trouver des solutions, une analyse de tout le processus administratif est nécessaire, la plus-value de chaque relevé, formulaire ou notification doit être estimée et il faut renoncer à tout ce qui occasionne du travail sans améliorer vraiment la qualité d'un produit ou d'une prestation. Les nouveaux outils informatiques devraient aussi permettre d'éditer automatiquement certains documents demandés chaque année (bilan de fumure, etc.).

Marchés agricoles

Les marchés agricoles ont évolué très différemment en 2014. Les prix de la viande bovine ont atteint des niveaux élevés qui se sont maintenus tout au long de l'année. Cette bonne tenue est à attribuer à deux facteurs: d'une part à une bonne protection à la frontière qui limite grandement la pression exercée sur les prix par le marché mondial et qui - faut-il le rappeler - est surtout alimenté par les surplus de pays où l'agriculture a été drastiquement industrialisée; d'autre part, une grande transparence du marché est assurée par l'organisation des marchés surveillés accessibles à tous les acteurs de la filière ; ceux-ci évitent que quelques leaders du secteur n'imposent leur prix à toute une filière. Protection et transparence, une recette qui fonctionne et sans doute qu'on devrait davantage utiliser à l'avenir plutôt que d'inventer des solutions qui ne favorisent qu'une partie d'une filière de production. Un autre bon exemple est celui du Gruyère où l'interprofession recherche des solutions préservant les intérêts de toute la filière dans le but de maximiser la valeur ajoutée. Ici aussi la transparence, la confiance entre les producteurs, les fromagers, les affineurs et la distribution fonctionne et démontre que des solutions existent pour permettre à chacun de vivre correctement et faire face aux aléas qui se présentent, y compris les plus inattendus comme la chute brutale de l'euro face au franc suisse.

Les contre-exemples de marchés qui fonctionnent mal sont hélas encore nombreux en Suisse ; on ne citera que celui de l'industrie du lait où les producteurs n'arrivent pas à s'entendre sur les volumes à produire et où l'industrie agroalimentaire joue de toute sa puissance pour obtenir de la matière première en abondance et à bas prix. Cette situation mine la production laitière par la diminution des rendements financiers qu'elle engendre pour le secteur primaire. La crise profonde du lait engagée avant l'abandon des contingents laitiers provoque une diminution du nombre de producteurs qui va probablement se renforcer ces prochains mois. Elle est inquiétante pour le Jura qui dispose de bases fourragères importantes et adaptées à cette production mais qui demeure éloigné des centres de transformations. Maintenir la production laitière dans le canton reste un défi qui doit mobiliser tous les acteurs de notre canton.

Evolution structurelle

L'évolution structurelle continue, le Jura n'y échappe pas, même si celle-ci était inférieure à la moyenne suisse ces dernières années. Depuis 2000, on constate une diminution du nombre d'exploitations agricoles de 14 % au niveau jurassien et de près de 22 % au niveau national.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre d'exploitations agricoles se chiffrait en 2013 à 1061 ; parmi celles-ci, 970 exploitations étaient recensées selon deux systèmes de production : les prestations écologiques requises (PER) ou la production biologique (Bio). La différence avec les chiffres de l'OFS provient du fait que des exploitations répondant aux critères de l'OFS pour être reconnues comme exploitation agricole sont différentes de celles des PER ou des Bio. A noter également que moins de 20% des entreprises sont exploitées à titre accessoire ; ce pourcentage est stable ces dernières années.

Les entreprises agricoles à titre principales exploitent en moyenne 43,6 ha de surfaces agricoles utiles alors que la moyenne nationale se monte à 23.3 ha. Les entreprises agricoles jurassiennes continuent de croître, imposant de nouveaux besoins en matière d'infrastructures, notamment de nouveaux bâtiments pour héberger le bétail. Le revenu des entreprises ne progresse pas de la même manière et le rendement brut par unité de surface reste faible en comparaison avec la moyenne suisse, ce qui laisse à penser qu'un potentiel de progression demeure, même si nos conditions climatiques sont moins favorables que sur le plateau central.

La diminution du nombre d'exploitations agricoles a également fait l'objet de débats du Parlement cantonal ; deux questions écrites ont été déposées à ce propos. La diminution des exploitations agricoles est en grande partie due à la politique fédérale favorisant l'évolution structurelle. Le canton mène en parallèle une politique cantonale portant néanmoins ses fruits puisque cette évolution est ralentie et moins importante dans le Jura qu'en moyenne nationale. La diversification des productions et des prestations offre encore des possibilités pour ralentir l'érosion des exploitations agricoles et l'Etat apporte un soutien à l'investissement dans de nombreux cas.

2 Améliorations structurelles

2.1. Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

La Confédération et le canton du Jura octroient aux exploitations agricoles des aides à l'investissement leur permettant d'adapter plus facilement leurs structures à des conditions-cadres et au besoin du marché. Au niveau du bâtiment, des infrastructures modernes tenant compte de toutes les dimensions du développement durable doivent contribuer à pérenniser l'agriculture indigène dans un contexte de compétition accrue, où les exigences écologiques et sociétales sont toujours plus strictes.

Le maintien de la compétitivité des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques impose aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. C'est à ce niveau que les mesures d'aides à l'investissement entrent en jeu; elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces et contribuent de manière déterminante à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rurale.

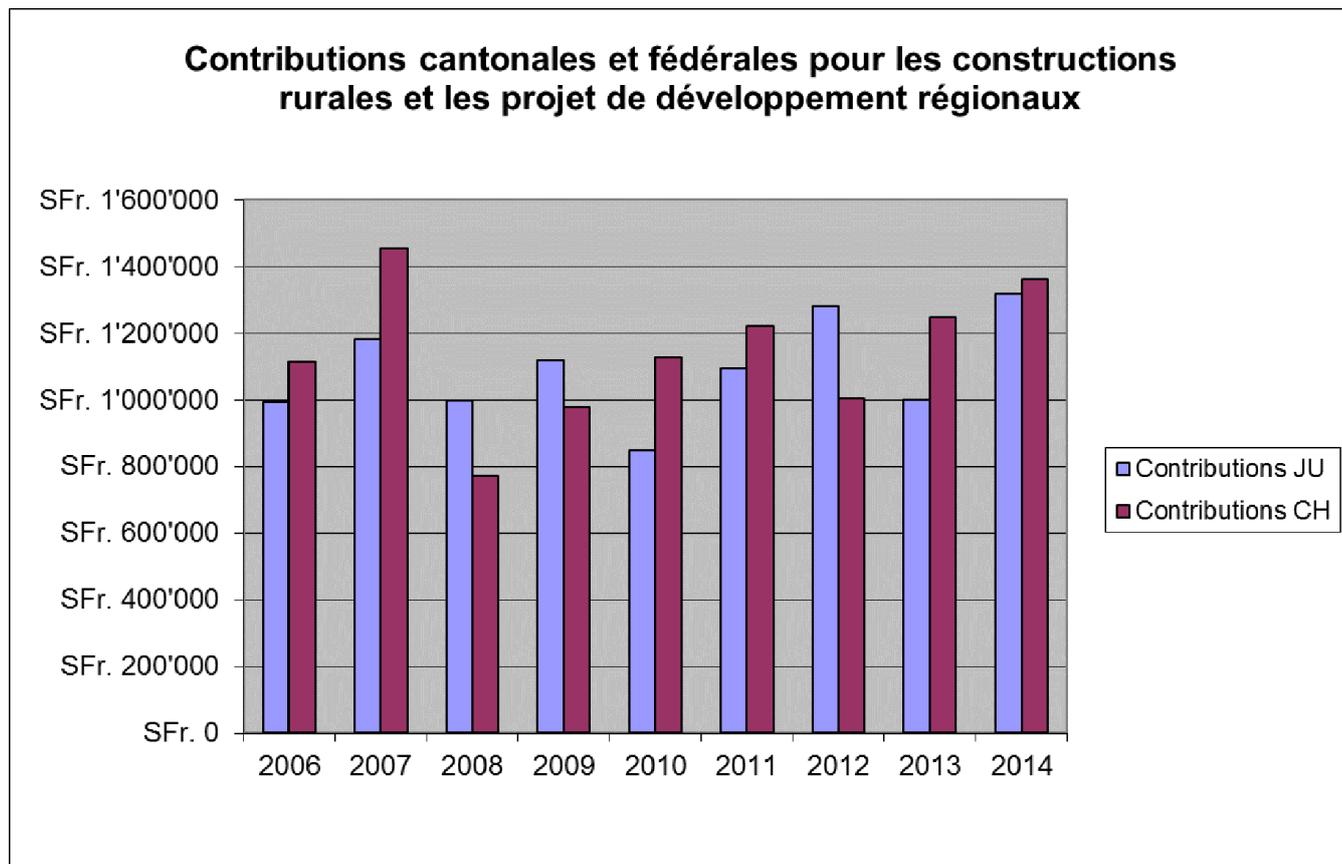
Le soutien de la Confédération et du canton du Jura en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes et régionaux en vertu de l'art. 93, al. 1, let. C, LAgr a conduit à une évolution prometteuse dans l'espace rural depuis le début de la mise en œuvre de cet instrument. Pour le canton du Jura, une convention pour la mise en œuvre d'un projet dans un délai de 4 ans a été signée (projet "les chemins du bio"). A cela s'ajoutent diverses prestations pour les phases de planification "étude préliminaire" et "planification détaillée" de ces projets de développement régionaux en cours et d'autres projets.

Questions fréquentes concernant les aides à l'investissement :

Installations photovoltaïques : Depuis le 1.1.2014, les installations photovoltaïques de production d'électricité ne peuvent plus être soutenues avec des crédits d'investissement.

Achat de terres agricoles : Les achats de surfaces agricoles utiles ne peuvent plus bénéficier de crédits d'investissement depuis 1998. Leur financement s'effectue par les moyens propres de l'entreprise agricole et/ou par des augmentations de prêts hypothécaires.

Achat de machines agricoles : L'achat de machines agricoles ne peut pas être soutenu par des aides à l'investissement lorsque la demande provient d'une seule ou de deux entreprises agricoles. Par contre une société de machines réunissant au minimum trois entreprises agricoles peut bénéficier de crédit d'investissement pour l'achat de machines agricoles.



2.2. "Crédits d'investissements" (CI) et "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi des reprises d'exploitations (aide initiale). Les prêts au titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles.

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations paysannes. Elle est administrativement rattachée au service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2014, la Commission des crédits agricoles s'est réunie à 4 reprises afin de traiter 68 demandes d'aides à l'investissement, 52 cessions de rangs, 48 radiations de droit de gage et 17 interventions. Une requête d'aides à l'investissement a été refusée en 2014.

Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 64,1 millions de francs au 31 décembre 2014. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2014, la Confédération a alimenté le fonds d'un montant supplémentaire de 1,35 millions de francs.

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aide aux exploitations comptait 12,5 millions de francs au 31 décembre 2014, dont 9 millions de francs provenaient de la Confédération et 3,5 millions du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le canton (0,3 million de francs supplémentaires en 2014).

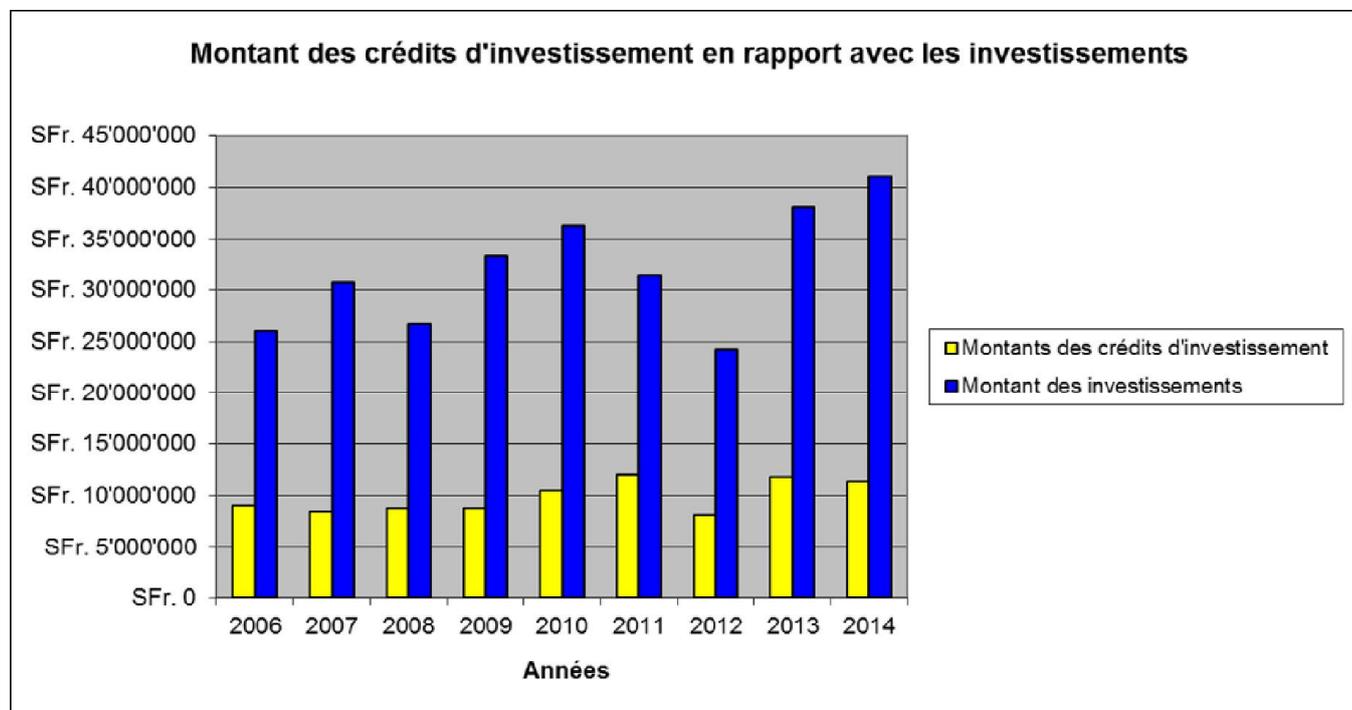
Garanties des prêts octroyés par la Commission des crédits agricoles:

Afin d'éviter des pertes, la Commission des crédits agricoles mène une politique prudente en matière de gestion des risques. La Commission des crédits agricoles doit, par principe, exiger des sûretés réelles (gage immobilier clairement couvert). A titre exceptionnel, elle peut accepter d'autres sûretés (responsabilité solidaire, cautionnement solidaire d'institutions spécialisées en la matière, etc.). Tous les nouveaux dossiers de prêts sont soumis au système du "rating" suisse testé au cours des exercices précédents. Les résultats du "rating" déterminent le type et le niveau d'intensité du suivi de l'exploitation après l'octroi du prêt et jusqu'au remboursement intégral de celui-ci.

2.2.1. "Crédits d'investissements" (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Aides initiales	24	15	13	10	13	16	8	15	11
Constructions et transformations de ruraux	21	28	25	25	39	33	22	28	34
Habitations	10	10	9	11	15	15	15	15	10
Diversification	5	2	2	3	3	5	7	0	1
Achat exploitation	1	0	1	2	0	0	0	3	0
Personnes morales	10	5	5	11	3	8	5	12	4
Total	71	60	55	62	73	77	57	73	60



En 2014, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 41 millions de francs d'investissement dans les infrastructures agricoles jurassiennes.

Le nombre de dossiers traités au niveau des crédits d'investissement a diminué en 2014 (13 dossiers traités de moins qu'en 2013); celui des aides initiales ou des aides à l'installation reste faible par rapport au besoin théorique de relève dans l'agriculture jurassienne.

2.2.2. "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Conversion de dettes	14	15	18	15	18	6	3	1	2
Situation financière difficile	12	3	2	2	1	4	14	6	0
Total	26	18	20	17	19	10	17	7	2

Prêts octroyés pour l'ensemble de ces dossiers :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prêts octroyés	2'000'000.-	1'730'800.-	2'767'000.-	2'043'200.-	2'908'000.-	1'316'000.-	679'500.-	271'000.-	320'000.-

2.2.3. Bilan

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CI	56'000'000.-	59'400'000.-	59'465'000.-	61'378'000.-	61'390'000.-	60'401'000.-	60'406'000.-	62'709'495.-	64'062'805.-
AEP	10'000'000.-	10'148'000.-	10'650'000.-	10'948'000.-	11'098'000.-	11'547'000.-	11'847'000.-	12'147'443.-	12'447'276.-
Dossiers actifs	1'000	1'000	990	960	900	837	905	925	904

Un crédit fédéral supplémentaire de 1,35 millions de francs a été attribué au bilan CI. Un crédit cantonal supplémentaire de Fr. 150'000.- a été attribué au bilan AEP, ce qui a rendu possible l'obtention d'un crédit fédéral équivalent (Fr. 150'000.-). Globalement le nombre des prêts actifs a toutefois diminué en 2014 et a passé de 925 à 904.

2.3. Prêts de développement rural" (PDR)

En 2014, trois projet de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant total de Fr. 100'000.-.

2.4. "Fonds de développement rural durable"

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1er janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix qui a versé un fonds supplémentaire de Fr. 400'000.- en 2014. En 2014, deux projets agricoles ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux à hauteur de Fr. 126'000.- provenant de ce fonds.



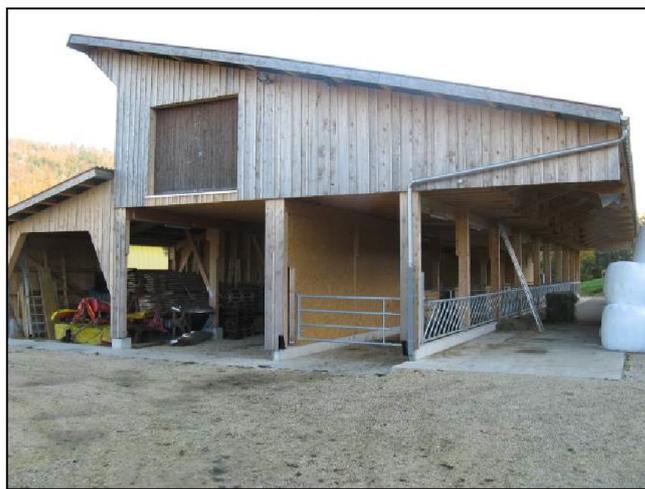
Chèvre Simon, maison d'habitation, Mettembert, zone de montagne 1



Wüthrich Stéphane, écurie de sevrage pour porcelets, Courrendlin, zone de plaine



Vallat Pascal et Cyril, atelier d'engraissement de poulets, Bure, zone de plaine



Oppliger André, rural vaches allaitantes, Vautenaivre, zone de montagne 2



Fleury Eric, hangar agricole, Bourrignon, zone de montagne 1



Société de fromagerie de Develier, assainissement de la cave à fromage, zone des collines

2.5. Contributions pour améliorations foncières

Etat des dossiers d'améliorations foncières à fin 2014 :

Nombre de communes actuellement en procédure de remaniement parcellaire (RP)	12 (Boncourt, Bressaucourt, Corban-Courchapoix-Montsevelier (CCM), Courtételle, Creugenat, Dampfreux, Grandfontaine, Le Noirmont, Rebeuvelier, Rocourt)
Entrée en possession des nouvelles parcelles dans un remaniement parcellaire	Rocourt
Dissolution de syndicats de remaniement parcellaire	-
Remaniements parcellaires en cours de préparation	Ederswiler, Bonfol
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	-
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de préparation	Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), Val-Terbi (SEVT), St-Brais-Sceut, Undervelier, Soubey, La Chaux, Movelier-Mettembert, Boécourt, Muriaux, Bourrignon, Pleigne, différents petits projets
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de réalisation	SEF III, Soulce, Syndicat des eaux des Rangiers (SER), différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de préparation	Glovelier, Bassecourt-Develier, Mervelier-Grandmont, Saignelégier, Bourrignon, différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de réalisation	Soubey, Syndicat de chemins Les Bois 2, Vermes-Raymontpierre, Ocourt, Montmelon, différents petits projets
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de préparation	-
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), décidée	-
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de réalisation	Miécourt, Coeuve
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de préparation	Saignelégier, Les Breuleux
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de réalisation	Muriaux

Contributions versées pour les améliorations foncières de 2007 à 2014 :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contributions cantonales	2'402'800.-	2'504'150.-	3'104'200.-	2'769'097.-	2'098'618.-	2'245'063.-	2'798'300.-	1'890'968.-
Contributions fédérales	2'928'330.-	3'122'049.-	2'698'671.-	3'097'730.-	1'951'294.-	2'143'194.-	2'803'450.-	2'896'936.-
Total	5'331'130.-	5'626'199.-	5'802'871.-	5'866'827.-	4'049'912.-	4'388'257.-	5'601'750.-	4'787'904.-

Etat des projets en cours dans le domaine des améliorations foncières :

Les chantiers d'améliorations foncières de longue durée (remaniements parcellaires (RP), projets de chemins ou d'alimentation en eau avec plusieurs étapes) se sont poursuivis normalement. De nouveaux chantiers se sont ouverts conformément à la planification, dont les plus importants sont une première étape de travaux dans le cadre du remaniement parcellaire de Courtételle, des améliorations d'accès de fermes à Soubey, aux Bois (Syndicat de chemins Les Bois 2) et à Vermes (Syndicat de chemins Kohlberg-Raimeux constitué le 19 février 2014), ainsi que le plan de gestion intégré (PGI) de Muriaux. Dans d'autres projets importants, les travaux préparatoires ont avancé normalement (avant-projet des RP Ederswiler et Bonfol, projets généraux des RP Courtételle et Rocourt, Eau Val Terbi (SEVT), SEF III, PGI Saignelégier). Le Gouvernement a approuvé le projet général du RP Courtételle en mars 2014. La commune des Breuleux a décidé durant l'année écoulée de se lancer dans un PGI. Le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF), lors de l'assemblée des délégués du 18 septembre 2014, et la commune de St-Imier, par une votation communale le 28 septembre, ont pris la décision historique de réaliser le grand projet commun SEF III (projet à 26 millions de francs).

L'entrée en possession de nouvel état du remaniement parcellaire de Rocourt a eu lieu le 1^{er} octobre 2014.

Quelques remarques :

- En 2014, les ressources financières mises à disposition par l'OFAG sous forme de subventions pour l'ensemble des améliorations structurelles agricoles (améliorations foncières, constructions rurales, PDRA) se sont élevés à 3,8 millions de francs, un montant supérieur aux moyens octroyés par le Parlement dans le cadre du budget 2014 (3,2 millions de francs). Cette augmentation de la manne fédérale pour 2014 (2012: 3,0 millions de francs ; 2013 : 3,5 millions de francs) a permis une utilisation optimale des fonds disponibles au niveau du canton et un « rattrapage » du décalage entre les moyens cantonaux et fédéraux accumulé ces dernières années. Pour 2015, l'OFAG a octroyé au Service de l'économie rurale un montant de 3,4 millions de francs pour l'ensemble de la rubrique. Par contre, avec la mesure OPTIMA no 54, le montant cantonal pour 2015 sera de 3'056'000.-, une enveloppe qui devrait se stabiliser vers les 3 millions de francs par an pour les années suivantes, vu la situation délicate des finances cantonales.
- La planification agricole engagée sur la commune de Bonfol en 2013 s'est terminée au printemps 2014. Les dernières discussions tournaient autour des deux variantes basiques que sont le remaniement parcellaire classique ou un projet d'améliorations foncières simplifiées selon le modèle de Coeuve (amélioration de chemins de base uniquement). La variante « remaniement parcellaire classique » représentant une formule beaucoup plus orientée vers l'avenir a été retenue par le groupe de projet en charge du suivi de la planification agricole. Le Conseil communal a relayé et l'assemblée communale du 2 juillet 2014 a voté un crédit de 40'000.- pour un avant-projet de remembrement.
- Le 24 juin 2014, la commune d'Ederswiler a voté un crédit de 25'000.- pour l'étude d'un avant-projet de remaniement parcellaire. Du côté des Genevez, après une concertation des exploitant(e)s agricoles, le Conseil communal a présenté l'idée d'un remembrement aux propriétaires fonciers. En cas de résultat positif, il décidera également de partir dans une étude d'avant-projet.



Cornol. Remplacement d'un ancien collecteur de base de drainage datant des années 1920



La Chaux-des-Breuleux. Rénovation d'un mur en pierres sèches dans le cadre du PGI avec le concours de l'EFEJ à Bassecourt



Soubey. Nouvelle installation d'alimentation en eau pour la ferme de la Fonge avec filtres KLS



Syndicat de chemins Les Bois 2. Accès de ferme Les Murs avec suppression passage à niveau dangereux



Clos du Doubs. Accès fermes Valbert avec bande pédestre RP CCM. Suite des travaux



Haute-Sorne. Améliorations foncières simplifiées à Soulece

3 Paiements directs

3.1. Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu au début du mois de mai. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Toutes les autres données ont été saisies avec succès sur Internet par le site www.acorda.ch. Les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

Désignations	Unité	1999	2003	2007	2011	2012	2013	2014
Exploitations agricoles								
Exploitations recensées	u.	1'144	1'089	1'066	1025	990	970	962
dont exploitations PER	u.	1097	1006	968	923	878	857	843
dont exploitations BIO	u.	47	83	98	102	112	113	119
Communautés d'exploitations	u.		45	52	52	50	47	45
SAU totale (sans pât. communaux)	Ha	39'301	40'141	40'289	40'382	40'163	40'258	40'284
Production végétale								
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'606	20'003	19'036	19'832	19'874
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'555	9'738	9'615	9'628	9'585
Pâturages d'estivage	Ha			5'791	5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'651	2'859	3'124	3'229	3'376
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	3'788	2'870	2'901	2'644	2'501
Mais-grain	Ha	313	379	208	99	119	142	99
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'391	2'588	2'440	2'490	2'358
Oléagineux	Ha	890	890	972	1'040	979	1'010	1'115
Pois protéagineux / Féverole	Ha	105	198	168	110	134	176	220
Pommes de terre	Ha	109	79	56	43	43	36	34
Betteraves sucrières	Ha	334	291	339	337	338	352	364
Betteraves fourragères	Ha	145	111	75	56	46	43	36
Tabac	Ha	35	50	40	42	41	42	42
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	280	337	346	365	389
Production animale								
Bovins totaux	u.	55'715	57'261	58'745	57'809	58'578	58'903	59'828
Vaches	u.	20'215	21'439	22'770	22'618	23'085	23'385	23'431
Dès 2009, Vaches laitières (1999-2007 : dont le lait est commercialisé)	u.		15'588	15'610	15'500	15'912	16'129	16'195
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	307	-	-	-	-
Autres vaches dont allaitantes	u.			6'282	7'118	7'173	7'256	7'236
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	13'572	13'622	13'542	15'712	16'270	16'392	16'180
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	9'540	8'741	8'517	19'479	19'223	19'136	20'216
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	u.	11'086	12'092	12'078	-	-	-	-
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1'367	1'467	-	-	-	-

3.2. Mesures favorisant la qualité biologique et la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité

L'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) a été supprimée avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole 2014-2017 et son contenu a été intégré dans l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) du 23 octobre 2013. Plusieurs modifications ont été apportées, notamment une augmentation des montants alloués à l'hectare pour les surfaces répondant aux critères de qualité écologique (qualité de niveau II), une prise en charge à 100% par la Confédération de ces contributions pour la qualité de niveau II et une diminution de la part cantonale pour les contributions à la mise en réseau qui passe de 20 à 10%.

En 2014, les primes versées pour la qualité de niveau II se sont élevées à **Fr. 2'877'240.-** et 25 réseaux écologiques ont bénéficié de contributions pour un montant de **Fr. 3'746'375.-**.

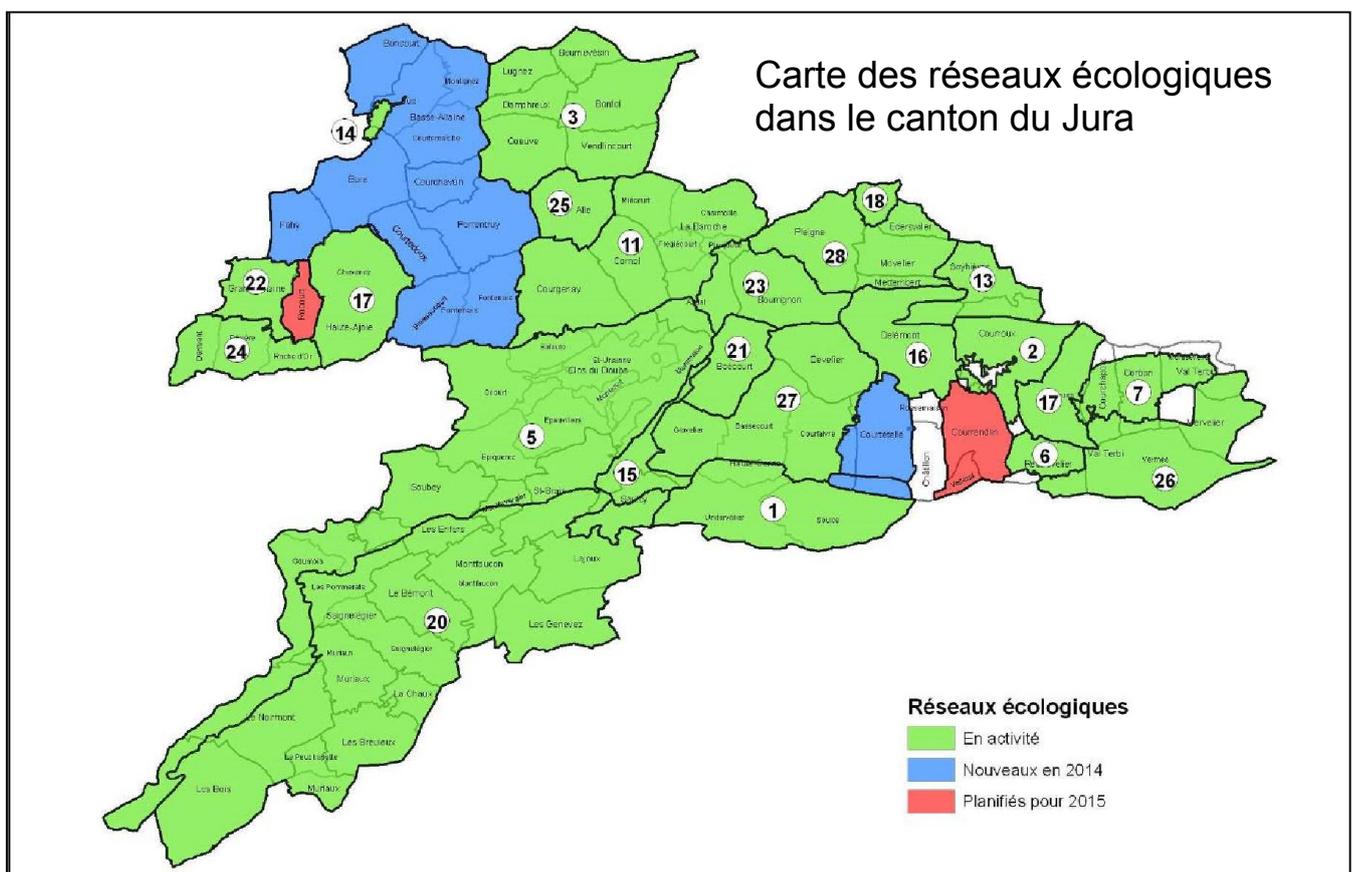
3.2.1. Réseaux écologiques

En 2014, 2 nouveaux projets de mise en réseau ont été mis en œuvre et validés par les instances cantonales (Service de l'économie rurale et Office de l'environnement). Il s'agit du réseau de Courtételle, mis en place dans le cadre du remaniement parcellaire, et du réseau Ajoie+ dont le périmètre englobe toutes les communes ajoulotes qui ne sont pas encore en réseau (à l'exception de Rocourt dont la mise en réseau est planifiée pour 2015 dans le cadre du remaniement parcellaire).

Le réseau de Rebeuvelier a quant à lui été reconduit pour une nouvelle période.

Les réseaux écologiques recouvrent ainsi 96% de la surface agricole utile (SAU) cantonale.

Avec la mise en place en 2015 de 2 nouveaux réseaux (Rocourt et Courrendlin-Vellerat), le recouvrement sera de 98% du territoire cantonal.

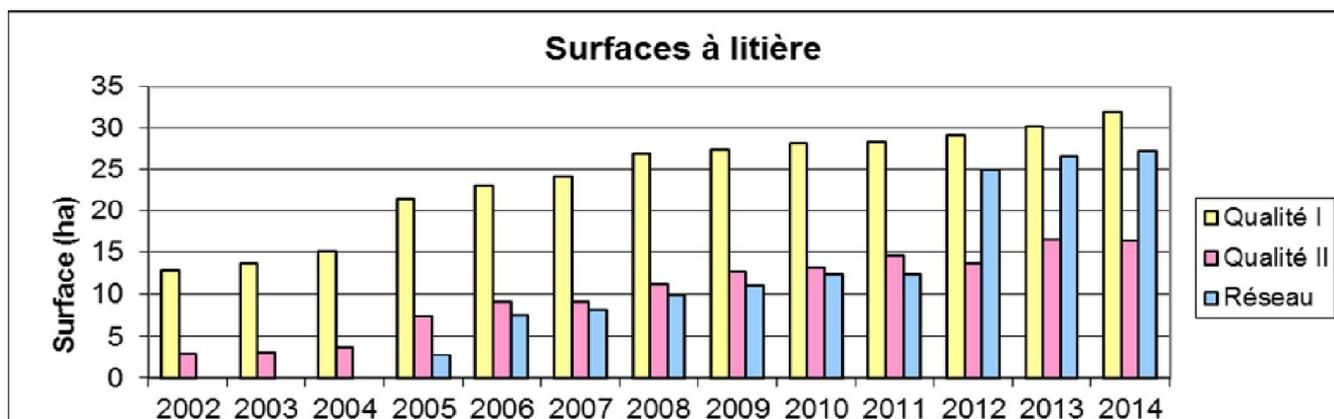
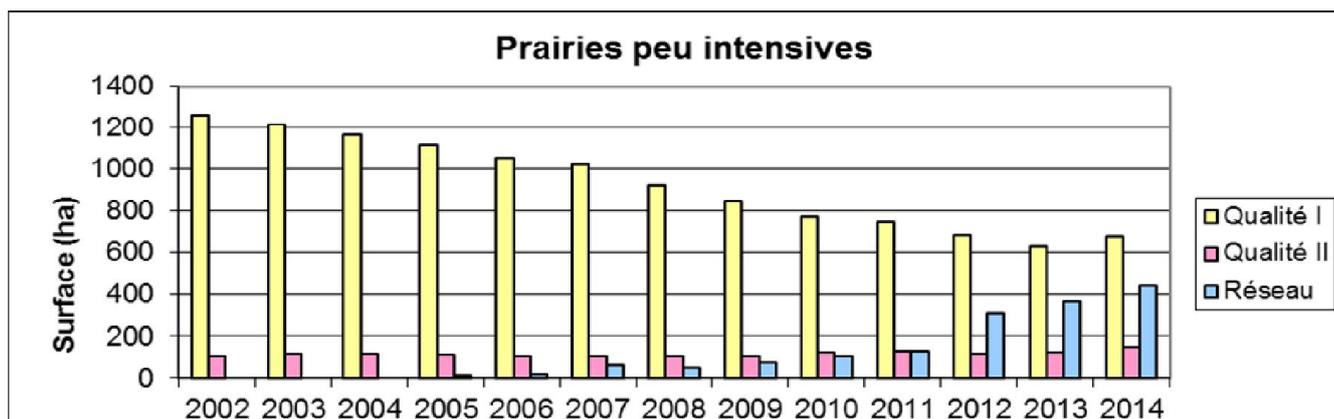
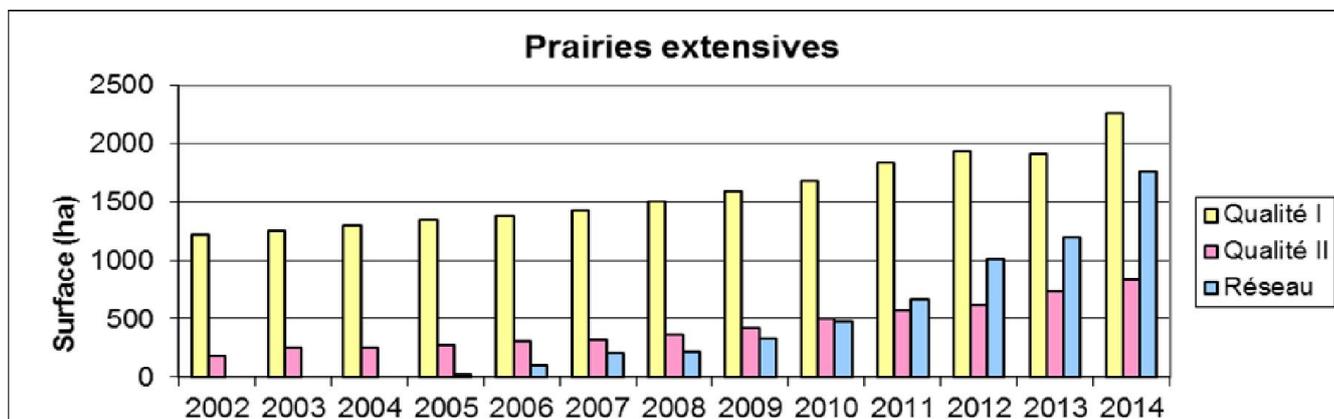


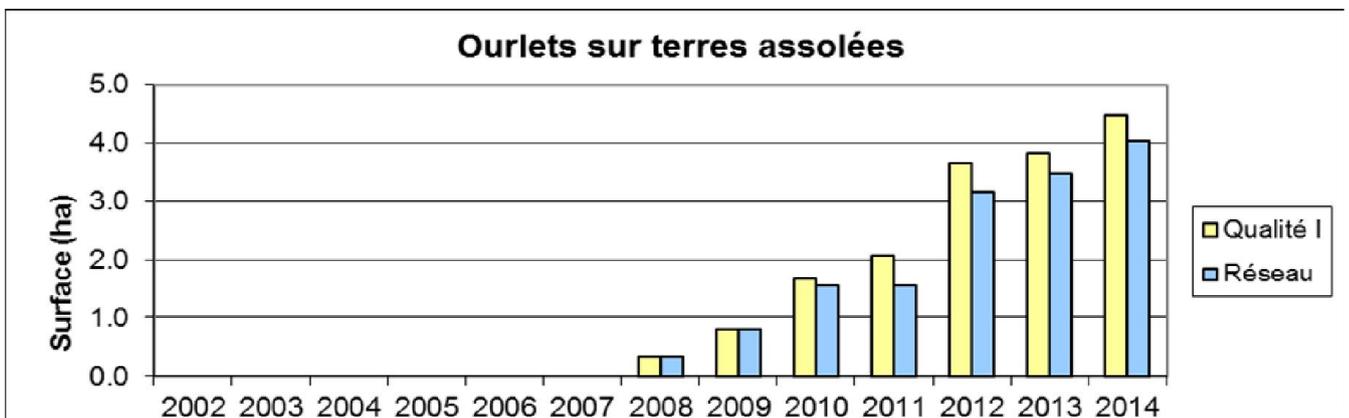
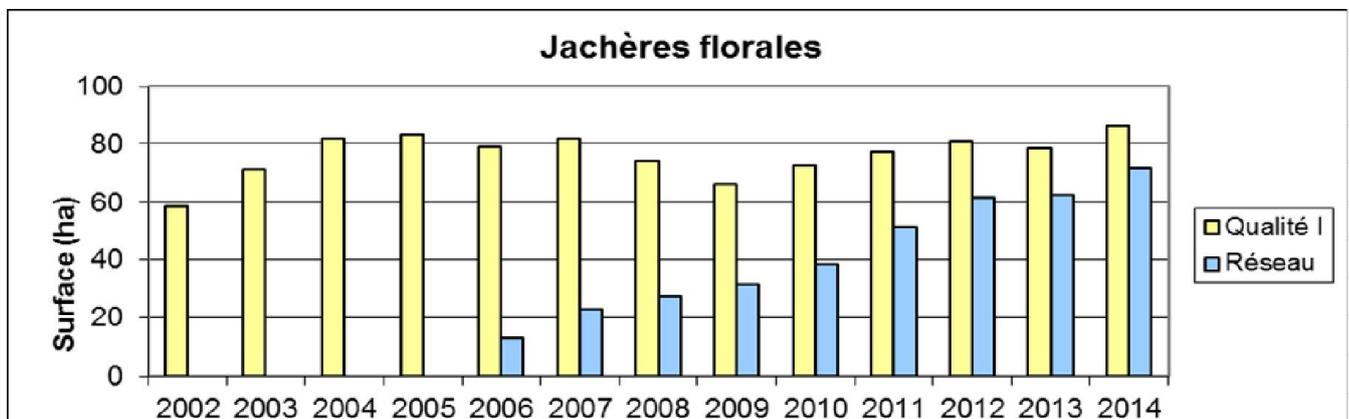
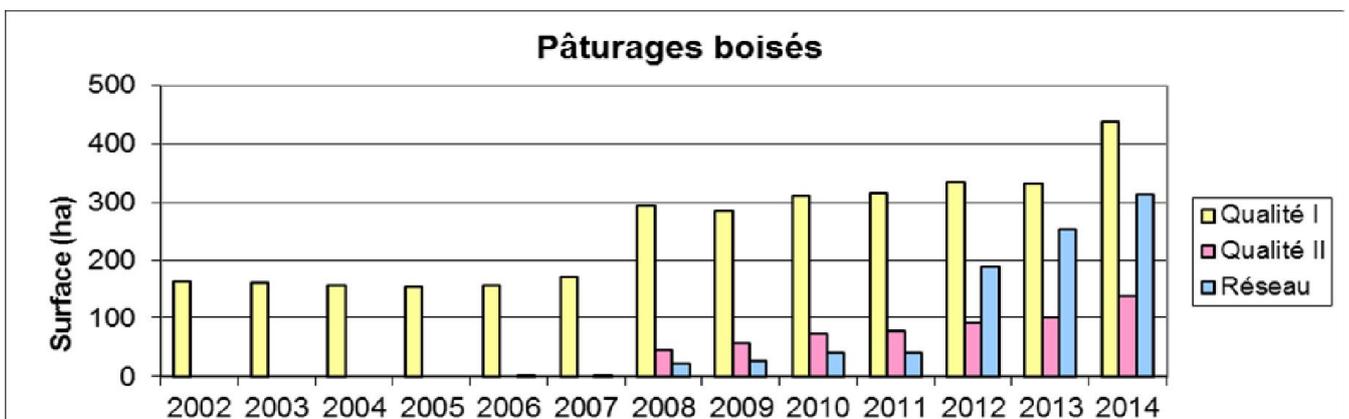
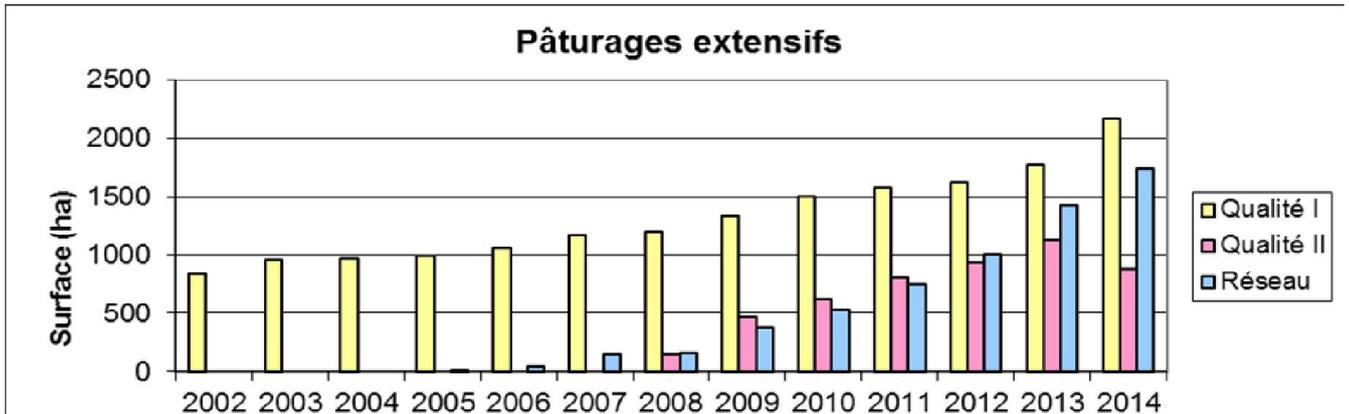
Liste des réseaux écologiques:

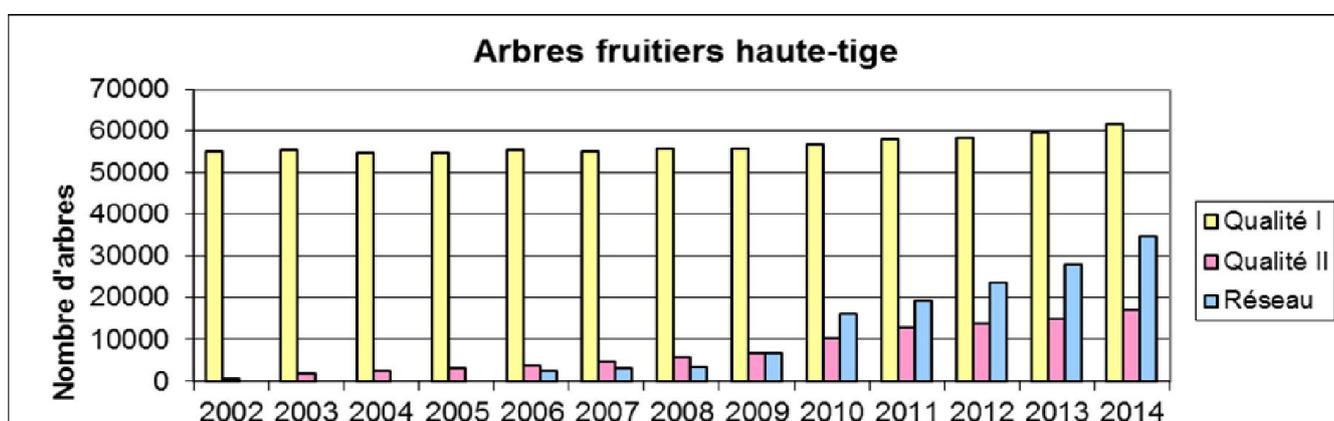
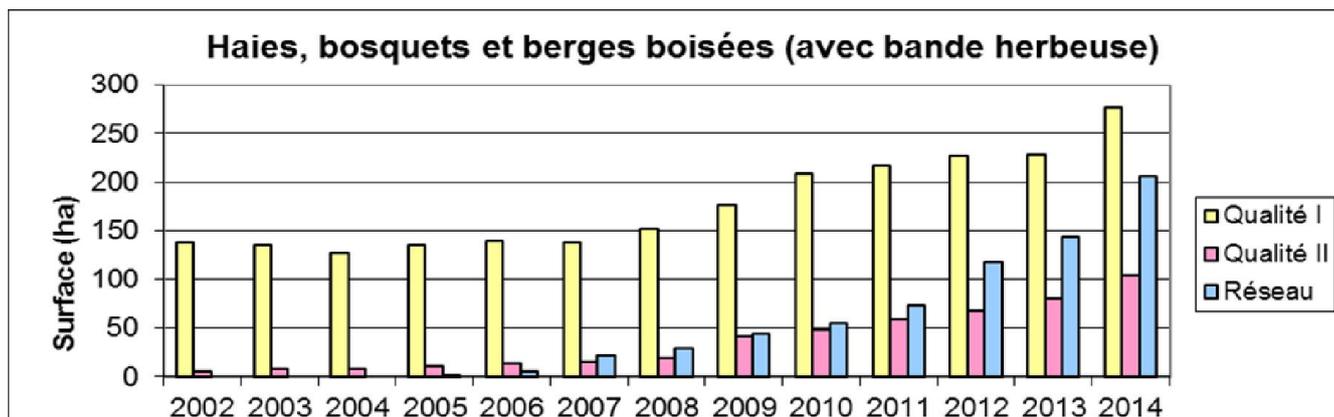
N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soulce-Undervelier	2013-2018 (2 ^e période)	Fusion des réseaux de Soulce et Undervelier.	789 ha	Association d'exploitants
2	Réseau de Courroux	2012-2017 (2 ^e période)	Commune de Courroux. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	905 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2012-2017 (2 ^e période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt.	2'656 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2013-2018 (2 ^e période)	Entité paysagère "Clos du Doubs et Vallée du Doubs".	4'853 ha	Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs
6	Réseau de Rebeuvelier	2014-2021 (2 ^e période)	Commune de Rebeuvelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	339 ha	Syndicat d'améliorations foncières
7	Réseau CCM	2009-2014	Courchapoix, Corban, Montsevelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2010-2015	Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol et Courgenay.	2'993 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
13	Réseau de Soyhières et environs	2011-2016	Commune de Soyhières + Secteur du Vorbourg (Commune de Delémont).	579 ha	Association du Paradis des Lièvres
14	Réseau de Buix (Le Maira)	2011-2016	Secteur du Maira à Buix (Commune de Basse-Allaine).	109 ha	Association d'exploitants
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2011-2016	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie).	482 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de Delémont	2011-2016	Commune de Delémont.	680 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
17	Réseau de Chevenez	2011-2016	Localité de Chevenez sur la commune de Haute-Ajoie.	1'009 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
18	Réseau du Löwenburg	2012-2017	Domaine du Löwenburg sur la commune de Pleigne.	146 ha	Fondation Christoph-Merian-Stiftung
19	Réseau de Vicques	2012-2017	Commune de Vicques.	618 ha	Association Birse-Scheulte
20	Réseau des Franches-Montagnes	2012-2017	Entité paysagère des Franches-Montagnes.	8'398 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
21	Réseau de Boécourt	2012-2017	Commune de Boécourt.	609 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
21	Réseau de Grandfontaine	2012-2017	Commune de Grandfontaine dans le cadre du remaniement parcellaire.	625 ha	Syndicat d'améliorations foncières
23	Réseau de Bourrignon	2012-2017	Commune de Bourrignon.	857 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
24	Réseau de Haute-Ajoie	2012-2017	Extension du réseau de Chevenez sur les localités de Damvant, Réclère et Roche d'Or.	823 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
25	Réseau de Alle	2012-2017	Extension du réseau Baroche+ sur la commune de Alle.	705 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
26	Réseau de Vermes et environs	2013-2018	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), commune de Mervelier et environs.	1'190 ha	Association d'exploitants
27	Réseau de Haute-Sorne	2013-2018	Localités de Bassecourt, Courfaivre et Glovelier sur la commune de Haute-Sorne, commune de Develier.	1'870 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
28	Réseau du Haut-Plateau	2013-2018	Commune de Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert.	1'414 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
30	Courtételle	2014-2021	Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire.	658 ha	Syndicat d'améliorations foncières
31	Ajoie+	2014-2021	Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais.	4'433 ha	Chambre jurassienne d'agriculture

3.2.2. Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

Les graphiques suivants montrent l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon les différents niveaux de qualité (qualité I et II) et leur mise en réseau :







Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I sont en augmentation et représentent 14.7% de la surface agricole utile (sans les arbres) et 16.3% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces (y.c. les arbres) répondant aux critères de qualité de niveau II suivent la même tendance et représentent 35.4% des SPB éligibles, soit 5.6% de la SAU.

Quant aux surfaces mises en réseau (y.c. les arbres), leur progression est due à la bonne dynamique des réseaux écologiques existants et la mise en place des 2 nouveaux projets qui comblent une grande partie du territoire cantonal. Elles représentent 75.3% de toutes les SPB, soit 12.3% de la SAU cantonale.

4 Production animale

4.1. Dépenses 2014 en faveur de l'élevage

Bovins	Fr. 693'836.-
Chevaux	Fr. 407'435.-
Menu bétail	Fr. 37'897.-
TOTAL	Fr. 1'139'168.-

4.2. Marchés publics de bétail

Malgré une légère baisse des effectifs de 6,4 % par rapport à 2013, les marchés publics de bétail jurassiens ont connu un joli succès en 2014 : 3747 bêtes ont trouvé preneur avec une surenchère moyenne de 22 cts, soit 3 cts de plus qu'une année auparavant; cela représente une plus-value de Fr. 115.- par tête, respectivement Fr. 430'000.- au total. La catégorie la mieux représentée est celle des vaches avec 1921 bêtes. Elles ont été commercialisées avec une surenchère de 27 cts (+ 4 cts par rapport à 2013), ce qui correspond à Fr. 170.- par bête environ.

Ces marchés ont eu lieu sur les places habituelles, soit Delémont, Porrentruy, St Ursanne, Glovelier, Saignelégier et Les Bois. Le marché de St-Ursanne a dû être annulé à 4 reprises durant l'année car le nombre d'animaux inscrits était trop faible. Ce problème étant récurrent depuis quelques années, il a été décidé, à regrets, de supprimer cette place de marché dès 2015.

Les marchés publics de bétail sont d'une importance primordiale pour la formation des prix au niveau Suisse; ils constituent en effet une base de référence indispensable pour l'établissement de la table hebdomadaire des prix par Proviande. La table Proviande est largement utilisée par les abattoirs pour fixer le prix du bétail bovin qui leur est livré directement. Les éleveurs participant aux marchés rendent donc un fier service à tous les détenteurs de bétail bovin.

Nombre de jours de marché	35
Têtes de bétail commercialisées	3747
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3647
Contributions	Fr. 583'960.-



3747 bêtes ont trouvé preneur avec une surenchère moyenne de 22 cts sur les marchés jurassiens en 2014 (Photo CJA)

Nombre de marchés publics de bétail bovin organisés et nombre de bêtes au bénéfice d'une contribution:

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de marchés	33	30	30	32	31	34	35	35	34	35
Nombre de têtes	2963	3427	3288	3202	3911	3628	3719	3690	3864	3647

4.3. Marchés de moutons

Le nombre de moutons commercialisés sur les marchés publics est resté à peu près identique à celui de 2013 (396 contre 382 en 2013). Ces marchés sont organisés l'après-midi des marchés de bovins pour garantir qu'ils puissent être organisés (les bovins et les ovins sont additionnés pour décider d'organiser ou pas le marché) et éviter que la commission de Proviande ne doive se déplacer deux fois. En 2014, quatre marchés ont été organisés à Glovelier.

Nombre de marchés de moutons organisés et nombre de bêtes commercialisées:

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de jours de marché	7	3	3	4	3	2	4	4	4	4
Nombre de têtes commercialisées	702	401	386	296	241	152	320	363	382	396

4.4. Organisation de concours

Sur mandat des fédérations suisses d'élevage, le Service de l'économie rurale organise, avec l'aide des organisations d'élevage régionales, les concours pour les moutons, les chèvres et les taureaux. Les concours des étalons et élèves-étalons, pour leur part, sont organisés pour le compte du Canton au mois de mars.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chevaux	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	47	65	55	54	51	50	53	49	54	43
Bovins	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	121	137	125	117	135	117	107	94	71	55
Ovins	Jours de concours	3	3	3	3	3	3 ½	3 ½	3 ½	3	3
	Nombre d'animaux ¹	852	804	720	740	655	694	640	582	634	565
Caprins	Jours de concours	3	3	3	3	3 ½	3	4	4	5	5
	Nombre d'animaux ¹	419	376	346	378	452	370	579	786	747	649

¹ - Chevaux (concours cantonaux) : étalons et élèves-étalons primés
 - Bovins (concours taureaux) : taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)
 - Ovins et caprins : animaux primés

4.4.1. Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux ont été organisés le 4 mars à Saignelégier et le 6 mars à Glovelier et Chevenez. Septante-et-un chevaux (11 de moins qu'en 2013) ont trotté sur des places parfaitement préparées par les communes et les syndicats. Vingt étalons franchises-montagnes et 4 demi-sang ont bénéficié d'une prime cantonale de même que 19 élèves-étalons franchises-montagnes.

Ces concours sont suivis par un public nombreux et attentif, composé en grande partie d'éleveurs. Précédant la saison de monte, ces concours permettent aux éleveurs de comparer, en l'espace de quelques heures, les étalons qui feront la monte dans le Canton. De plus, c'est l'occasion d'apprécier les élèves-étalons qui, pour certains, seront présentés à la Sélection nationale des étalons 10 mois plus tard.

Le rapport 2014 "Elevage chevalin dans le Canton du Jura" est à disposition chez les secrétaires de syndicats et au Service de l'économie rurale. Il est également téléchargeable sur www.jura.ch/ecr, rubrique "Production animale".



Concours cantonal à Glovelier, le 6 mars 2014 (Photo ECR)

4.4.2. Concours intercantonaux de taureaux

Etant donné que les éleveurs de swissherdbook ont désormais le choix de faire apprécier leurs taureaux lors des concours traditionnels (avec le pointage) ou à la ferme (avec la DLC), le nombre de taureaux présentés aux concours et marchés-concours diminue continuellement, ceci malgré les efforts des organisateurs pour promouvoir ces manifestations. C'est regrettable car les concours traditionnels, mis à part leur utilité au niveau zootechnique (jugement en public, comparaison entre les différents élevages, etc.) ont un rôle social très important.

Le 5 mars à Tavannes, 28 taureaux ont été présentés dont 8 du Canton du Jura. Vingt-six d'entre eux ont été admis au herd-book et deux refusés.

Le Marché-Concours de taureaux de Saignelégier a réuni 90 sujets le 9 septembre à la Halle-Cantine. Parmi ceux-ci, 55 provenaient du Canton du Jura, 34 du Jura bernois et un du canton de Soleure. La plupart des taureaux faisaient partie de swissherdbook (85), deux de la fédération Holstein et 3 de Vache Mère Suisse. Sur les 85 taureaux de swissherdbook, 5 furent refusés, les autres ont été admis au herd-book.

A titre de comparaison, 55 sujets avaient été présentés à Tavannes en 2010 (contre 28 en 2014) et 150 à Saignelégier (90 en 2014)!



90 taureaux ont été présentés lors du Marché-Concours de taureaux de Saignelégier, le 9 septembre 2014 (Photo Bernadette Odiet)

4.4.3. Menu bétail

Les concours caprins ont été organisés du 22 au 26 avril sur 10 places différentes. Suites aux appréciations des experts, 679 animaux ont été primés (747 en 2013). Ces expertises sont organisées dans le but d'admettre les animaux au herd-book.



Concours caprins le 25 avril 2014 chez Pierre-Alain Juillerat à Courchapoix (photo ECR)

Les concours ovins ont eu lieu du 17 au 20 septembre sur 6 places différentes. Au terme de ces expertises, 565 animaux ont reçu une prime cantonale (634 en 2013). Comme pour les caprins, ces concours ont notamment pour objectif d'admettre les ovins au herd-book.

A noter que le syndicat ovin de Pleigne et environs a fêté son 50^{ème} anniversaire lors de son traditionnel concours aux Vies, le samedi 20 septembre. Tous nos vœux de réussite au syndicat pour l'avenir!



Le 50^{ème} anniversaire du syndicat ovin de Pleigne et environs a été fêté lors du concours des Vies, le samedi 20 septembre 2014.

5 *Droit foncier rural*

5.1. Activités courantes

Le Service de l'économie rurale (ECR) fournit diverses prestations en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles.

En 2014, 74 expertises ont été facturées; ces expertises concernent le droit foncier rural et ont été réalisées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites, les notaires et des particuliers.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que le rayon usuel d'exploitation.

145 décisions de la Commission foncière rurale ont été transmises au Département de l'Economie et de la Coopération.

5.2. Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- des contrats de bail pour parcelles à durée réduite;
- des contrats de bail pour entreprises agricoles;
- des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles.

En 2014, 27 décisions, dont 17 pour des parcelles à durée réduite, 9 pour des entreprises agricoles et 1 affermage par parcelles ont été communiquées aux requérants.

5.3. Autres services

L'ECR renseigne régulièrement les propriétaires fonciers, les fermiers ou d'autres services de l'Etat sur les procédures à suivre et le droit en vigueur.

5.4. Nouveau mode d'établissement de la statistique foncière

Suite à un changement de système d'exploitation, il ne nous est plus possible désormais d'obtenir les informations directement du Registre foncier pour établir la statistique des prix des immeubles agricoles. A l'avenir, la statistique foncière sera basée sur les décisions prises par la Commission foncière rurale, et non les ventes effectives, à l'image de ce que pratique le Canton de Vaud.

En conséquence, pour la statistique 2014, les données proviennent à la fois du Registre foncier pour les années 2009 à 2013 et des décisions de la Commission foncière rurale pour 2014.

Enfin, par souci de simplification, la nouvelle statistique sera désormais publiée annuellement en décembre. Sa validité prendra effet du 1^{er} janvier au 31 décembre suivant. Comme d'habitude, le détail

des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur le site internet du Service de l'économie rurale, rubrique droit foncier (www.jura.ch/ecr).

5.5. Révision partielle du prix licite des immeubles agricoles

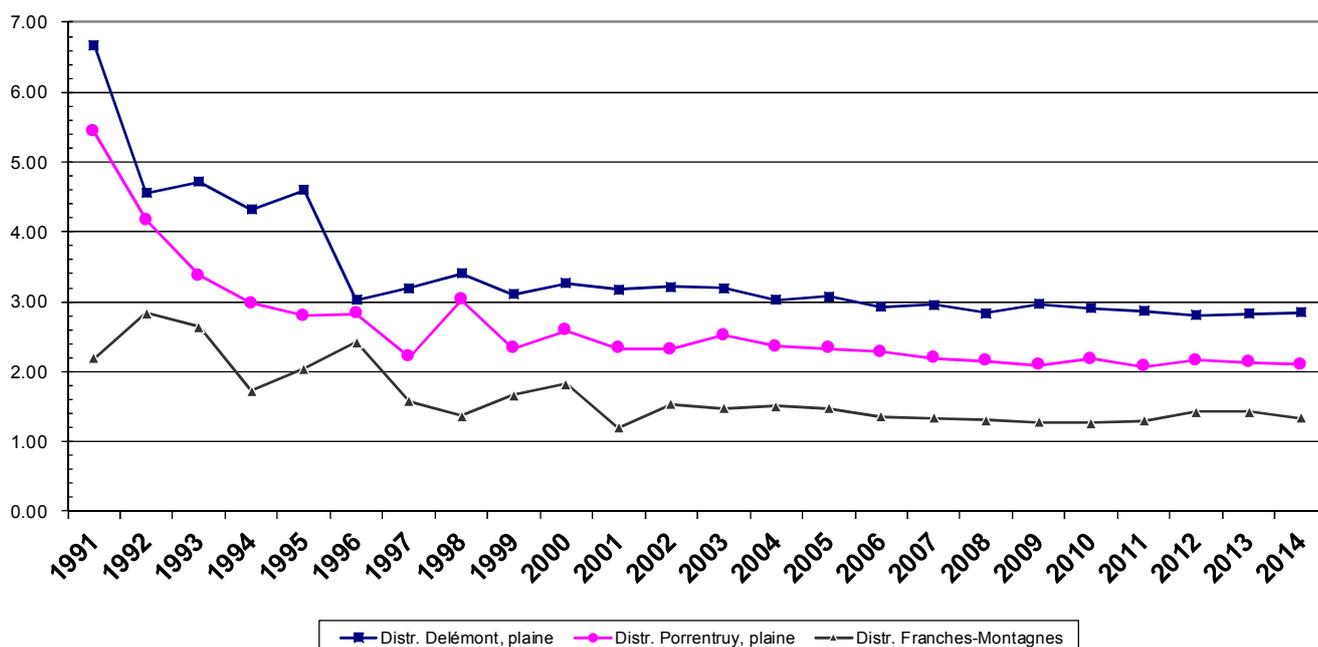
Les prix licites, au sens de la LDFR, sont basés à la fois sur la statistique foncière et sur la valeur du terrain vendu. Jusqu'ici, deux méthodes d'évaluation prévalaient et coexistaient en parallèle. Il y avait d'une part la méthode approximative d'estimation par la valeur officielle et d'autre part l'expertise qui permettait d'établir la valeur de rendement.

Par souci de simplification et de rationalisation des tâches du Service de l'Economie rurale et de la Commission foncière rurale, il a été convenu que les prix licites des immeubles agricoles, dont la valeur officielle n'atteint pas 10'000 francs, peuvent être évalués sur la base pure et simple de leur valeur officielle, sauf circonstances particulières. Pour les plus grandes parcelles, une expertise fixant la valeur de rendement sera en principe exigée par la Commission foncière rurale.

5.6. Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont pas autorisées par la commission foncière rurale lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait quand il dépasse de plus de 5% le prix payé en moyenne pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. C'est pourquoi une statistique foncière est tenue et mise à jour chaque année. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la loi sur le droit foncier rural. Il dépeint l'évolution du prix moyen au mètre-carré pour les zones de plaine de Delémont et Porrentruy et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991:

Prix de vente moyens des terrains agricoles dans les districts jurassiens (frs/m²)



Plus en détails, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la statistique foncière ces 3 dernières années, en fonction des zones:

Evolution de la valeur vénale sur les 3 dernières années:

Valeur vénale moyenne au m2	2012	2013	2014
Delémont			
Zone de plaine	2.81	2.83	2.85
Zone des collines	2.53	2.42	2.32
Zone de montagne	1.66	1.69	1.68
Porrentruy			
Zone de plaine	2.16	2.13	2.10
Zone de montagne et collines	1.30	1.29	1.26
Franches-Montagnes			
Zone de montagne	1.42	1.49	1.34

Une augmentation régulière est observée pour Delémont en zone de plaine, tandis que la zone de montagne montre une stabilité sur trois ans. Les autres catégories dénotent, en moyenne, un léger recul du niveau des prix.

S'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la valeur de rendement pour l'obtention du prix licite est en hausse constante sur 3 ans, puisqu'en 2014 il est de 2.47, contre 2.31 en 2013 et 2.22 en 2012.

6 *Autres activités*

6.1. Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (CJA)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission des crédits agricoles
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture biologique dans le Jura et le Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de coordination A16
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Loi sur la gestion des eaux" (LGE bis)

- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Sol-Air-Eau"
- Groupe de travail pour l'étude d'un projet de construction d'une installation de biogaz à Courtemelon
- Groupe de travail temporaire "Lièvre brun"
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme romande pour la promotion de la biodiversité
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), présidence de cette conférence intercantonale

7 *Personnel du Service de l'économie rurale au 31 décembre 2014*

Chef de service	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury	032 420 74 03
Comptabilité	Jean-Bernard Membrez	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin	032 420 74 05
	Marie-Christine Arn, secrétaire	032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund	032 420 74 15
	Solange Fleury-Mouttet	032 420 74 07
	Françoise Berberat, secrétaire	032 420 74 08
Droit foncier rural	Hervé Schaffter	032 420 74 11
	Clotilde Fleury, secrétaire	032 420 74 03
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz	032 420 74 09
	Christian Vernier	032 420 74 13
	Marie-Christine Arn	032 420 74 06
	Franca Grasso, secrétaire	032 420 74 12
	Pierre-Olivier Donzé, secrétaire	032 420 74 12
	Isabelle Suess, stagiaire	032 420 74 18
Production animale	Roger Biedermann	032 420 74 14
	Nadine Hulmann, secrétaire	032 420 74 12

Le Service de l'économie rurale compte 15 collaborateurs(trices), une stagiaire et 11.95 emplois équivalent plein temps.